

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant le legs fait
aux musées par feu M^r
Godecharle.

1715

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

Extrait d'un journal
du 27 23.
46-7-33.
M. D.

6983

1715-
Données légues aux musées par feu M^r Godecharle.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

2 Août 187

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16880

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1715

Messieurs,

1715

Par son testament olographe,
feu Mr. Godecharle a légué aux
Musées de l'Etat:

- 1^o Le portrait de Soufère, par Vanhulst;
- 2^o La Statue « la Frileuse »;
- X 3^o Le portrait de Sa mère;
- 4^o Le priape;
- 5^o Le buste en bronze de Soufère.

M. le Receveur de tous ces
objets demandera un fonctionnaire
Compétent soit désigné en vue de
faire la remise pour les Collections
de l'Etat.

Si l'honneur de vous prie Messieurs
de vouloir bien déléguer à cet effet

un
la Commission directrice des Musées
Royaux de Peinture & de Sculpture

un des membres de votre commission,
Il y aura lieu de me donner avis
du choix qui aura été fait, afin
que j'en informe M^r le Ministre
des finances qui prescrira les
mesures nécessaires pour la tenue
des objets dont il s'agit.

Aguez Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Dabour

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1715

Brux. 9 Août 1877

à Mr le Ministre
de l'Intérieur

En réponse à votre
lettre du 2 de ce mois,
celle du Bureau - Art
N^o 16880, la Commission
Directrice a l'honneur de
vous informer qu'elle a
prie Mr le Conseiller DelRouge
de vouloir bien prendre
possession au nom de
l'Etat, des œuvres
d'art livrées aux Musées
royaux par feu Mr
P. Stroné Godetcharles.

Ce gr.

M. Le Président

Le Secrétaire
H. K.

L. Tétin

Brua. 26 Sept. 1877

to Mr. Grandage

Receveur des Domaines.

Mr D. C. Allen - Kent 88

Mr De Rougé a été délégué pour
la Com. des études à l'effet de prendre
possession du legs Zedechardt. Il me
charge de m'offrir en échange de mon
Manuscrit de l'Université d'écrire les obitu-
aires aux études & si particulièrement
à leur pair de profession, il lui
serait permis de les voir, Samedi
prochain, à 10 heures, après
de lui avoir rendu compte des manuscrits
à prendre pour leur transport.
Or qu'ils aient été livrés
pour vos soins.

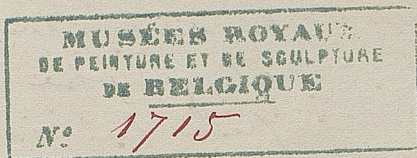
Je compte, sur votre obligeant
prompt retour, bientôt me
répondre, et vous prie, M^r.
d'agréer mes très sincères
saluts de la part de M^r. Dupleix.

BUREAU
DES DOMAINES

BRUXELLES.

RUE DU NORD, 8.

Bruxelles, le 28 septembre 1877



Monsieur,

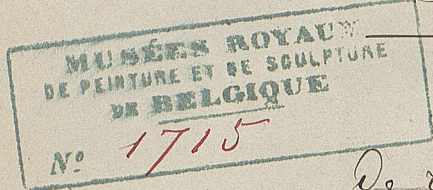
En désir de votre lettre en date du 26 de ce mois, laquelle m'est parvenue seulement le 27 suivant au soir, je m'empresse de vous informer que les objets composant le legs fait par feu Napoléon Godecharle, se trouvent déposés dans la maison sur place des martyrs N° 14 en cette ville.

Je vous prie de vouloir bien prévenir Monsieur De Rosagé que je me trouverai demain samedi matin à l'heure indiquée / 10 heures / à la demeure sus désignée.

Muni de l'inventaire contenant
la description du testament
olographe de feu Godecharle
pour lui indiquer les objets
légués.

Après, monsieur, l'expression
de nos meilleurs sentiments.

M. Minerva



Succession Napoléon Godecharle.

Procès Verbal

De remise et reprise d'œuvres d'art.

Ce jour d'hui douze octobre 1877.
Les soussignés M. Alvin Gruindorge
Receveur des Domaines et J. De Rougé
Conseiller à la Cour de Cassation, membre
de la Commission Directrice des musées
de peinture et de sculpture de l'Etat,
à Bruxelles, dûment délégués, déclarent
avoir procédé le premier à la remise
et le second à la reprise des œuvres
d'art légués à l'Etat par feu
Napoléon Godecharle suivant son
testament olographe en date du 15 mars
1871, déposé en l'étude du Notaire Elvy
à Bruxelles le 20 avril 1875, dont la
désignation suit :

- 2721 1^o le portrait du père de Godecharle
par Verhulst.
- 2722 2^o la Statue la Trilleuse / Pierre /
- 2723 X 3^o le portrait de la mère de Godecharle / buste /
plâtre.
- 2724 4^o le priape en terre cuite
- 2725 5^o et le portrait en bronze du père de
Godecharle.

Fait en double à Bruxelles les jour,
mois et an que dessus.

Le Receveur des Domaines

A. Gruindorge

Le membre délégué
de la Commission Directrice
des musées.

J. De Rougé

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 1715

Brux. 19 Oct. 1877

à M^{le} Ministre des
Intérieur

Comme suite à votre
Dépêche Du 2 Août
Chef^{re} des Bénévoles
N° 16880, nous avons
l'honneur de vous trans-
mettre une copie des
procès-verbal de la
prise de possession par
les élèves régents,
des ouvrages légués
par feu M^r l'abbé
Guichard.

Agr.

Le Président

Le Secrétaire

Thy

Ls.

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIERZ

N° 1715

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le

1904

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur
de porter à votre connaissance
que nous ne possédons
pas le moule du buste
en plâtre de Godecharle
représentant "La femme
de l'auteur", et légué au
Musée par l'arrêté
Napoleon Godecharle

L'Exemplaire est
très unique et, par suite
de cette circonstance, sa
destruction éventuelle serait
irréparable.

Nous vous prions,
Monsieur le Ministre, de
vouloir bien nous autoriser à faire
surmonter en plâtre, par

Exercice

Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible

les soins de M. Simon
Pratice des métiers royaux
des arts décoratifs et
industriels, l'économie
enquêter

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

le Président, le Secrétaire

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 16880

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.
—
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 12 juillet 1904.

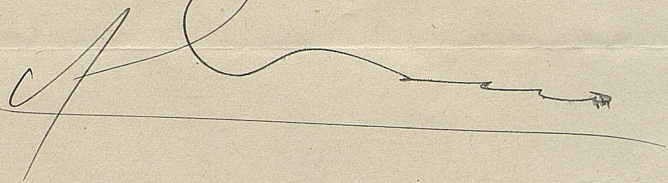
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne m'oppose pas à ce que vous fassiez surmouler en plâtre le buste de Godecharle représentant la femme de l'auteur et légué à l'Etat, par l'avoué Napoléon Godecharle.

Toutefois, je désirerais savoir s'il est absolument indispensable de confier ce travail à un praticien étranger aux musées, ce qui entraînera évidemment certains frais, au lieu de le faire exécuter par l'agent spécialement attaché à l'établissement et qui reçoit, en cette qualité, un traitement annuel de 3000 frs.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre:
Le secrétaire général,



A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture.
Bruxelles.

9/7 4

M. L. Minier
de D. H.

Le 9 Mars 1885
dépêche du 12 ^{juillet} 1880
(D. H. 2.° 16880)
Concernant le surmon-
tage en plâtre d'un
buste de Godefridus
représentant "la femme
de l'autel" & appar-
tenant au Musée
Museum d'Art
Nécessaire de Van Jan
Respectueusement
recommandé par C

Trouvail exigé de
 deux spécimens qui
 ne sont pas de la
 composition de M. Simon
 May & en vue des
 goûts M. Simon
 présente toutes les
 garanties désirables
 Pour être élu

des échanges

Ne pas espérer que
 en conséquence pouris
 copies de publications
 dans le monde, à même travail en
 conditions de travail.
 & de nouveaux pour les
 le travail se poursuit
 & se fait par la

Ne pas penser à
 M. Simon qui a
 pour un autre travail
 la même qualité de praticien
 attaché au Musée
 & se fait par la

Rogez les arts, sciences
 & l'industrie
 lesquels consacreront
 par leurs collections
 un exemplaire de
 l'ouvrage en question
 & en leur enverront
 un autre aux Musées
 des Rois de l'Europe
 une condition de leur
 voyage
 Ne pas espérer
 M. Simon qui a
 cette combinaison
 de travail. Votre approu-
 bation & M. V.
 J'ai l'honneur de vous
 adresser
 S. P.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 16880

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

~~ANNEXE.~~

SOMMAIRE.

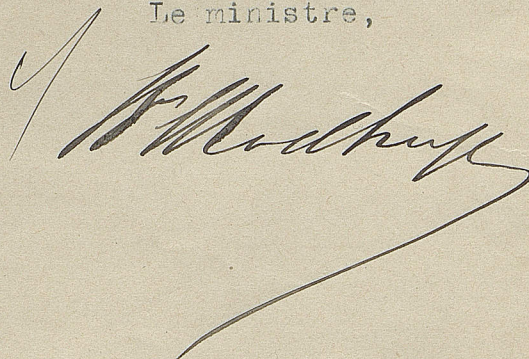
Bruxelles, le 16 août 1904.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 8 de ce mois,
n° 1715, j'ai l'honneur de vous faire connaître que
je ne m'oppose pas à ce que vous chargiez M. Simon
de l'exécution du surmoulage en plâtre du buste
représentant la femme du statuaire Godecharle, ce
travail ne pouvant pas être effectué par le praticien
attaché aux musées.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

Le ministre,



A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture
Bruxelles.

Devis estimatif pour l'exécution des moules
à bon creux ou à la gelatine: du buste de Jean
Madame Godecharle, par le sculpteur Godecharle,
figurant au musée de sculpture moderne
au Palais des Beaux-Arts:

exécution des moules à bon creux du buste	frs 225.00
Fourniture d'une épreuve ou	.. 25.00
exécution des moules à la gelatine du même buste	.. 125.00
Fourniture d'une épreuve	.. 25.00

N. B.: L'exécution des moules à bon creux présente
de grandes difficultés, à cause de la finesse du travail,
et la multiplicité des détails.

2^o Je préconise le moulage à la gelatine,
qui est bien plus fidèle, au point de vue des
détails, même les plus infimes, et où on ne
pourrait atteindre, par le moulage à bon
creux.

3^o Je m'engage à ne jamais faire une
reproduction de ce buste, autre, que celles
commandées par la Commission du Musée.

Fait à Bruxelles le 19 septembre 1904.

Très D. Simon

60 Avenue Michel-Ange.

Bruxelles le 12 Septembre 1904

FRÉDÉRIC SIMON

SCULPTEUR

60, AVENUE MICHEL-ANGE

BRUXELLES

(Nord-Est)

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint,
le dessin pour l'exécution en moule, de la Madame
Godecharle, qui figure au musée de Sculpture
moderne.

Vous verrez dans ce dessin, que j'insiste,
pour exécuter ce moule à la gélatine et
je vous saurais gré d'appuyer ma proposi-
tion, quant à ce mode d'exécution, je sais que
certains artistes, ont des appréhensions au su-
jet du procédé à la gélatine, qui ne sont nul-
lement justifiées, j'ai exécuté mes travaux
les plus difficiles et les plus extra-ordinaires, par
ce même procédé.

Recevez agréer je vous prie
Monsieur le Secrétaire, l'hommage de
ma haute considération et de mon profond
respect.

Fréd. Simon

L
Doivent les musées Royaux de Peinture
et de Sculpture, à Fréd. Lisszen Directeur
du musée, du musée d'Art Monumental,
60 Avenue Michel-Ange à Bruxelles,
pour ce qui suit, servir:

Exécution de moule à la gélatine, du
buste en plâtre patiné « Par Goethe Charles,
représentant la femme de l'auteur,
et fourniture d'une épreuve
en plâtre frs 125.00

Le présent compte s'élevant
à la somme de cent vingt cinq francs,
et certifié sincère et véritable!

Bruxelles le 20 Décembre 1904.

Fréd. Lisszen.

TH

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

le Secrétaire, le Président

Th. Van der ...

E. Tétin

1715

Y. 1. Y.

A. K. Kim
Sculptor

A. S. S. S. S.

Don't let it be #1 of the

Charles ~~and~~ ^{periscentric}
"the woman of the author"
Gifts: to the woman and to the

to the woman and to the
C. D.

Trinity your envelope
the cross of the woman
the woman and to the
the woman and to the
the woman and to the
the woman and to the

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WERTZ

N°

115

2 ANNEXE 1.

Objet :

16880

12 juillet 16 août 1904

Exercice

Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible

125

11

Bruxelles, le

20 juillet

1904

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec la présente et en double expédition, une déclaration de paiement de l'impôt de 125 francs présentée par M. F. Janson, Directeur du moulage du Musée d'Art Monumental et qui fut autorisée par vos décrets 16880 des 12 juillet et 16 août 1904 à mouler le buste en plâtre ^{patiné} de la femme de l'auteur par Godecharle et représentant "la femme de l'auteur".

Pour vous prier M. le M. de vouloir en faire soigner la liquidation selon l'usage et d'agréer etc.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE
le Secrétaire

Répondre à
1-4-12

Paris le 15 Mars 1912

LES MUSÉES ROYAUX DE BELGIQUE
LE SCULPTURE DE BELGIQUE
LE MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE
10, rue de la Monnaie
BRUXELLES

Messieurs les Membres de
la Commission Directrice des
Musées Royaux
Bruxelles

Messieurs

180
165
15
15

Depuis longtemps ad-
mirateur du grand talent
de statuaire de notre compa-
triotte Godtschaal, et n'ayant
pu réussir à acquérir une
œuvre de ce maître, je vous
solicite de nous, Messieurs,
l'autorisation de pourvoir
un manège à la gelatine, du
buste

Buste au Musée de sculpture
figurant sous le n° 169 (Buste
de la femme de l'auteur).

M^r Frédéric Simon, sculpteur
se chargerait du travail, sous
des conditions donnant toute
sécurité au Musée.

Il va sans dire que je
m'engagerais, à conserver
le mariage pour moi, avec
l'engagement de ne jamais
le faire reproduire.

Dans l'espoir que ma
requête sera favorablement
accueillie je vous présente,
Messieurs l'assurance de ma
haute considération

Paul Charlier

Consul honoraire de Belgique
3 Avenue Matignon à Paris.

Paris 2 Avril 1912

R.C.

3 AVENUE MATIGNON

Monsieur

J'ai l'honneur de
vous adresser ci-joint
deux exemplaires d'une
de vos lettres, pour la
quelle vous voulez
bien m'annoncer que
la Commission Directrice
des études Rayons X

a daigné accueillir
favorablement ma de-
mande tendant à
obtenir la reproduc-
tion du beau buste
de Madame Galeshade.

Je me mets de
suite au rapport avec
M^r Durimar pour le
réglement des comptes.

En ce qui concerne
l'expédition du buste
je serais très-reconnaissant

à l'Administration des
Affaires Navales de
s'en charger, plutôt
que de charger de
ce soin un expéditeur.

En vous expres-
sant, Madame, tous
mes remerciements très-
vifs, pour l'affec-
tion officielle que vous
avez bien voulu
apporter à ma re-
quête je vous prie

L'exprimais de mes
sentiments les plus
distingués

Paul Charrier

Monsieur H. Fierens-Gevaert
Professeur à l'Université
à Liège, Secrétaire
de la Commission des Musées,
Rayons etc etc

m. laes

Séance de lundi

Van Bellinghen

Demande de papiers

à faire mouler le

Godechaule

Portrait de sa

femme

introduit

ex - unique ne sera
pas remontré

30 juillet 1919

enfermé à
30. JM

Cher Monsieur Van Bellinghen.

Vous nous avez demandé de pouvoir mouler le buste de
Godecharle , Portrait de sa femme.

22 17/15
Nous avons l'honneur de vous faire savoir que cette au-
torisation vous a été accordée par la Commission directrice
en sa séance du 28 et ,étant entendu toutefois que l'oeuvre
ne sera reproduite qu'à un ~~exemplaire~~ unique ,lequel ne
pourra être surmoulé.

Veillez agréer, cher Monsieur Van Bellinghen, l'assurance
de notre considération très distinguée

FS

Monsieur Van Bellinghen
rue Montoyer, à Bruxelles.

Le soussigné, Joseph MIRIMAT, praticien au Musée Royal des Beaux-Arts, rue Auguste Lambiotte, 16 à Schaerbeek, a reçu en 1912 l'autorisation de la Commission administrative du Musée d'exécuter, à la demande de M. Ch.-L. Cardon et pour un ami de celui-ci, M. René Charlier, consul honoraire de Belgique, 34 avenue Matignon, Paris, le moulage en plâtre du buste de Madame Godecharle, par Godecharle. Une épreuve en plâtre a été faite et M. Cardon a demandé au soussigné de faire en même temps un estampage en terre cuite du même buste et de mettre sur cet exemplaire la signature de Godecharle dont l'empreinte devait être prise sur une autre oeuvre de cet artiste. Cet exemplaire en terre cuite figure dans la collection Cardon exposée en ce moment à la salle Biévez.

Bruxelles, le 24 juin 1921.

J. Mirimat